



## Objectif : Réduisons nos déchets



L'incinération, la mise en décharge, le transport des déchets produits sur le canton coûtent de plus en plus cher.

Si rien n'est fait, le coût du service risque d'exploser.

C'est pourquoi les élus du SIVEIC et des deux communautés de communes ont décidé d'agir, avec un objectif :

### 40 % de déchets en moins dès 2014

C'est possible, d'autres collectivités autour de nous y sont arrivées.

Avec le concours de chaque famille et de chaque entreprise, nous le ferons aussi.

Le service d'élimination des déchets va donc évoluer radicalement :

- Les bacs collectifs disparaissent. Ils sont remplacés par des bacs individuels
- Les points d'apports volontaires des emballages recyclables sont multipliés
- Une deuxième déchèterie ouvre à Rupt-sur-Moselle
- Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine
- Une tarification incitative est mise en place

Cette plaquette explique ce qui va changer et ce qu'apportera le nouveau système.

**Nicolas FETET**  
Président du SIVEIC

### Calendrier

La mise en place du nouveau système se fera par étapes :

#### - Fin 2011 - Début 2012 :

Enquête en porte-à-porte de tous les utilisateurs pour déterminer le niveau d'abonnement et la taille des bacs mis à disposition.

#### - 1<sup>er</sup> semestre 2012 :

Adaptation des circuits de collecte ainsi que des matériels. Distribution des bacs individuels.

#### - 2<sup>ème</sup> semestre 2012 :

Période de test. Le ramassage s'effectue selon les nouvelles modalités. Une facture « à blanc » est éditée.

#### - 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) disparaît. Le service est désormais financé par une redevance incitative.



Siveic - 8 rue de la Favée - 88160 Fresse-sur-Moselle  
Courriel : siveic-canton-thillot@wanadoo.fr

▶ N°Vert 0 800 002 709

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE





## Pourquoi changer ?

### 8 raisons d'adopter le changement

#### Favoriser la réduction à la source

L'application du principe incitatif favorise le développement de nouveaux comportements : éco-consommation, compostage individuel, réemploi....

#### Rationaliser l'usage du service déchet

En ne sortant son bac que lorsqu'il est plein et en utilisant l'ensemble des services : points d'apport volontaire, déchèteries... mis à disposition par la collectivité.

#### Développer le tri et le recyclage

Les expériences menées montrent toutes une amélioration sensible de la collecte sélective.

#### Agir pour l'environnement

La redevance incitative favorise le tri sélectif et donc le recyclage. En recyclant nos déchets, nous « économisons des matières premières » et agissons pour l'environnement.

#### Maîtriser la hausse des coûts

En réduisant le volume des déchets à traiter, la collectivité peut maîtriser un budget déchets en constante augmentation sur l'ensemble du territoire français.

#### Responsabiliser les usagers

En leur faisant prendre conscience du coût d'élimination des déchets et en leur donnant la possibilité de devenir acteurs de leur facture.

#### Afficher des coûts transparents

La création d'un budget spécifique par la collectivité entraîne une meilleure transparence des coûts.

#### Développer un système mieux réparti

Fondé sur l'utilisation réelle du service (comme pour l'eau ou le téléphone), la redevance incitative est plus équitable que la taxe actuelle (TEOM) qui est basée sur la valeur du foncier bâti.

### Les résultats attendus

Une réduction de 25 % du tonnage de déchets ménagers collectés dès la première année.

Cette baisse devrait atteindre 40 % la deuxième année.

(Les baisses constatées dans les autres collectivités vont de 15 % à 50 % - source ADEME).





## Comment ça marche ?

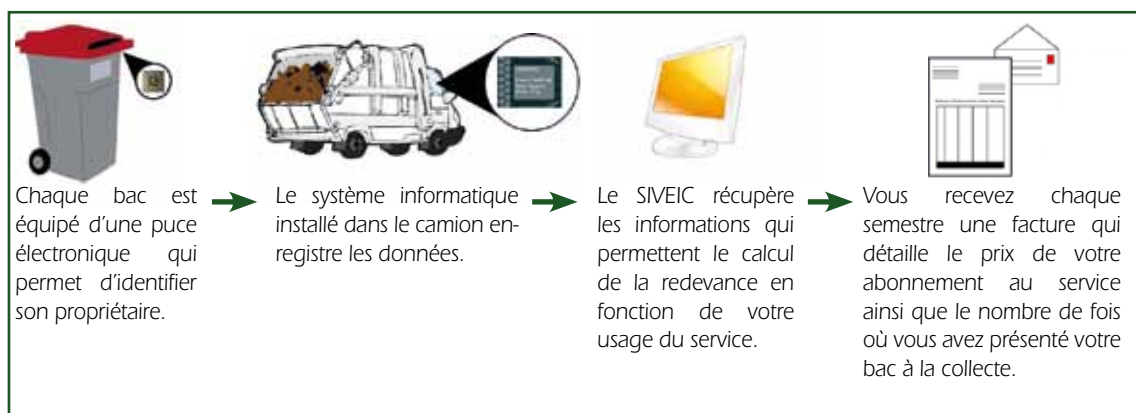
### Fonctionnement

#### Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une fois par semaine sur tout le canton. Selon votre secteur géographique et le type d'habitat (individuel, collectif), le service est organisé différemment :

- soit votre logement est doté d'un bac individuel équipé d'une puce,
- soit vous devez vous doter de sacs spéciaux vendus par la collectivité (système de sacs prépayés), à déposer devant chez vous ou à placer dans un bac collectif muni d'une serrure.

Le prix au litre est le même dans les 2 systèmes, bac ou sac.



#### Collecte des recyclables (verre, papier, flaconnages plastique et boîtes métalliques)

Vous devez les déposer dans l'une des 200 bornes à votre disposition sur l'ensemble du canton.

#### Accès aux déchèteries

L'accès aux déchèteries est contrôlé mais reste libre pour les particuliers.

L'accès des professionnels reste libre pour la majorité des déchets et payant pour d'autres (encombrants par exemple).

#### Facturation

Elle est semestrielle (juillet et décembre).

Le montant de la redevance se divise en deux parties :

- Une part fixe, l'abonnement au service (prêt de bac, passage du camion de collecte, gestion des déchets recyclables, déchèteries). Cette part est modulée selon la taille de la famille ou de l'entreprise.
- Une part variable, directement liée à la quantité de déchets présentée à la collecte.





## Evolution des tarifs

Attention ces tarifs  
sont indicatifs.  
Ils seront ajustés après  
la période de test.

### Tarifification prévisionnelle 2013

#### Abonnements

Le prix de l'abonnement annuel varie avec la taille de la famille ou les besoins de l'entreprise :

- Foyers de 1 ou 2 personnes et entreprises, dotés d'un bac de 60 litres : 84 € par an
- Foyers de 3 ou 4 personnes et entreprises dotés d'un bac de 120 litres : 126 € par an
- Foyers de plus de 4 personnes et entreprises dotés d'un bac de 180 litres : 164 € par an

Les entreprises produisant beaucoup de déchets se verront proposer un service adapté à leurs besoins.

#### Facturation du nombre de levées :

Le prix de la levée (présentation du bac à la collecte) dépend de la taille du bac :

- 60 litres : 2 €
- 120 litres : 4 €
- 180 litres : 6 €

#### Simulation de votre facture annuelle en fonction du nombre de levées

	13 levées par an (1 semaine sur 4)	17 levées par an (1 semaine sur 3)	26 levées par an (1 semaine sur 2)
1 ou 2 personnes	84 € + 26 € = 110 €	84 € + 34 € = 118 €	84 € + 52 € = 136 €
3 ou 4 personnes	126 € + 52 € = 178 €	126 € + 68 € = 194 €	126 € + 104 € = 230 €
5 personnes et plus	164 € + 78 € = 242 €	164 € + 102 € = 266 €	164 € + 156 € = 320 €

Remarque : dans les collectivités déjà passées à la redevance incitative, les bacs sont sortis en moyenne une semaine sur trois.

#### Production occasionnelle d'une quantité importante de déchets

En cas d'événements particuliers (repas de familles, manifestations associatives...), vous avez la possibilité d'acheter des sacs de 30 litres auprès de votre collectivité ou de louer un bac adapté.

#### Locataires, propriétaires : des charges locatives réduites en 2013

La redevance incitative remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. En conséquence, la TEOM sera supprimée des impôts fonciers en 2013. Tous les propriétaires du canton du Thillot devront en tenir compte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 en supprimant la TEOM des charges locatives.

#### Ménages ne pouvant être dotés de bacs

Le SIVEIC mettra en place un système de sacs prépayés.

- Le montant de l'abonnement est le même que pour les ménages dotés de bacs.
- Le montant de la part variable dépend du nombre de sacs utilisés : 1 sac de 30 litres coûtera 1 €.

Le prix de vente de ces sacs intègre le coût du service : le prix au litre du sac est le même que le prix au litre de la levée de votre bac.